



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 13 mai 2024

Au Conseil communal de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2023

No 33/2024 – séance du 17 juin 2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal du 18.08.2014, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune de Montilliez arrêtés au 31 décembre 2023.

Ces comptes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2024. Ils ont été contrôlés par la Société fiduciaire Fiprom SA à Lausanne.

Lisibilité des informations sur les comptes de fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité des comptes, seuls les écarts importants du point de vue de la Municipalité, au niveau des charges et des revenus, ont été signalés dans le présent préavis municipal.

Chaque écart est décrit comme suit :

xxx.xxx.xx - xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

→ N° de compte et désignation

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

→ Explications éventuelles

→ C CHF xx'xxx.xx / B CHF xx'xxx.xx

→ C = Comptes / B = Budget

1 Comptes de fonctionnement**Administration générale****Administration**

110.310.09 – Constructions : Enquêtes et permis

Augmentation de charges. Nombre d'enquêtes en hausse. Compensation par 110.431.03.

→ C CHF 14'299.00 / B CHF 5'000

110.318.03 – Honoraires PECC

Diminution de charges suite à une modification du tarif de notre prestataire qui s'est mise à son compte et qui a quitté le bureau d'étude qui ne continuait pas le mandat.

→ C CHF 10'082.90 / B CHF 15'000

110.318.05 – Honoraires et frais d'expertises

Augmentation de charges. Les honoraires supplémentaires concernent les recours pour l'auberge, l'antenne 5G et d'autres affaires communales.

→ C CHF 33'774.80 / B CHF 20'000

110.436.01 – Remboursement de traitements et charges sociales

Augmentation de revenus. Des cas d'accidents et maladies au sein de notre personnel donnent droit à des remboursements d'assurances.

→ C CHF 6'008.50 / B CHF 1'000

Finances**Impôts**

210.330.00 – Défalcatons sur impôts

Augmentation de charges. Décision communiquée par l'ACI suite à défalcatons et pertes d'impôts sur les débiteurs douteux. Montant couvert par 210.480.09.

C CHF 74'450.25 / B CHF 30'000

210.400.01 – Impôts sur le revenu des personnes physiques

Augmentation de revenus. Exercice au-delà de nos attentes.

→ C CHF 4'333'273.97 / B CHF 3'850'000

210.400.02 – Impôts sur la fortune des personnes physiques

Augmentation de revenus. Exercice au-delà de nos attentes.

→ C CHF 597'011.79 / B CHF 500'000

210.404.00 – Droits de mutation

Augmentation de revenus. Nombreux changements de propriétaires consécutifs à plusieurs ventes immobilières. En lien avec 210.441.01. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

→ C CHF 129'134.20 / B CHF 40'000

210.409.00 – Impôts récupérés après défalcation

Augmentation de revenus. Les actions entreprises pour la récupération des impôts par l'ACI ont été payantes.

→ C CHF 15'712.16 / B CHF 2'000

210.422.00 – Intérêts moratoires

Augmentation de revenus. Le paiement des acomptes ainsi que des taxations définitives avec du retard font augmenter sensiblement les intérêts moratoires. De plus, une taxation pour 2011 et 2012 rapporte CHF 12'000 d'intérêts de retard.

→ C CHF 86'743.09 / B CHF 25'000

210.437.00 – Amendes

Augmentation de revenus. Revenu extraordinaire en lien avec un contribuable

→ C CHF 18'000.00 / B CHF 0

210.441.01 – Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Augmentation de revenus. En lien avec 210.404.00. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

→ C CHF 106'308.15 / B CHF 30'000

Service financier

220.352.04 – Correction sur prévision péréquation

Augmentation de charges. Correction en lien avec notre point d'impôt qui est passé de CHF 63'309 pour les acomptes à CHF 73'930 pour le décompte 2023. Ceci est dû surtout à nos rentrées financières.

→ C CHF 358'799.00 / B CHF 18'200

Amortissements et réserves

230.380.01 – Attribution fonds perte sur débiteurs

Augmentation de charges. Risque augmenté selon analyse et suivi de l'ACI au niveau impôts.

→ C CHF 240'000.00 / B CHF 0

Domaines et bâtiments**Pâturage**

322.381.01 – Attribution au fonds de réserve

Augmentation de charges. Exercice positif. L'alimentation du fonds correspond à notre stratégie financière concernant le pâturage.

→ C CHF 12'643.55 / B CHF 0

Auberge communale

350.311.00 – Achats de mobilier et de matériel

Augmentation de charges. Eu égard au refus du préavis de la Municipalité par le Conseil communal, il a été nécessaire d'acquérir du matériel afin de permettre la poursuite de l'exploitation de l'auberge. Sans cette acquisition, le Canton demandait de fermer l'auberge.

→ C CHF 20'652.27 / B CHF 0

350.314.01 – Entretien

Augmentation de charges. Eu égard au refus du préavis de la Municipalité par le Conseil communal, il a été nécessaire de mettre aux normes la cuisine froide au sous-sol (écoulements, alimentation d'eau et maçonnerie)

→ C CHF 15'866.35 / B CHF 1'000

Bâtiment administratif

351.311.00 – Achats de mobilier et matériel

Diminution de charges. Pas reçu la facture pour les clés.

→ C CHF 1'358.05 / B CHF 11'000

Grande salle Poliez-le-Grand

362.314.01 – Entretien

Augmentation de charges. Gros problèmes avec la chaudière en plus de l'installation de l'éclairage, prévue au budget.

→ C CHF 33'547.86 / B CHF 22'000

362.318.05 – Honoraires et prestations de service

Augmentation de charges. Frais d'étude pour le chauffage à distance. Demande de crédit supplémentaire au budget selon préavis 21-2023

→ C CHF 12'053.75 / B CHF 2'400

Bâtiment la Lignée 1

364.332.01 – Amortissement du patrimoine administratif

Augmentation de charges mais opération neutre car compensée par le prélèvement depuis la position 364.480.01. Selon préavis 10-2022 et 16-2022 le montant du fonds de rénovation a été utilisé pour amortir les travaux d'entretien.

→ C CHF 219'570.00 / B CHF 0

364.380.01 – Attribution au fonds périodique

Augmentation de charges. Mise en conformité de l'attribution obligatoire au fonds selon la Loi sur le Logement.

→ C CHF 19'827 / B CHF 0

Congélateur de Dommartin

366.315.04 – Entretien installation de congélation

Augmentation de charges. Remplacement du compresseur en urgence.

→ C CHF 9'307.08 / B CHF 1'200

Local de voirie

374.311.01 – Achat de mobilier et matériel

Diminution de charges. Annulation de la borne électrique pour les manifestations en collaboration avec CarPostal pour ses futurs véhicules électriques.

→ C CHF 2'496.58 / B CHF 13'000

Travaux

Ordures + déchets communaux

450.301.01 – Traitements

Augmentation de charges. Engagement d'auxiliaires pour soulager nos employés communaux à la déchèterie le lundi soir.

→ C CHF 19'888.95 / B CHF 15'000

Déchèterie intercommunale

451.435.03 – Vente de verre

Augmentation de revenus. Nouvelle imputation pour la vente de verre (ex 451.451.06)

→ C CHF 7'998.75 / B CHF 0

451.435.04 – Vente de papier et carton

Diminution de revenus. Désormais, la reprise du papier et du carton n'est plus rémunérée.

→ C CHF 0 / B CHF 7'000

451.451.06 – Participations et subventions

Diminution de revenus. Imputée sur 451.435.03, la vente de verre n'est plus considérée comme une subvention et est soumise à la TVA.

→ C CHF 0 / B CHF 9'000

Réseau d'égouts et épuration

460.352.01 – Participation aux associations intercommunales STEP

Diminution de charges. Charges moins importantes que le budget mais conformes aux comptes 2022. Les frais de l'ASET ne sont pas encore totalement reportés.

→ C CHF 179'662.10 / B CHF 205'500

460.481.01 – Prélèvement sur fonds « Epuration »

Diminution de revenus. Eu égard à l'exercice 2023 positif, nous avons renoncé au prélèvement sur le fonds ad'hoc. La fiduciaire nous a rendu attentifs sur le fait que ceci ne sera plus possible avec MCH2 mais qu'en l'état, cela n'était pas un problème.

→ C CHF 0 / B CHF 60'000

Cours d'eau

470.314.07 – Entretien

Augmentation de charges. Des travaux urgents sur les berges du Botterel ont dû être faits à la suite des fortes pluies en fin d'année. Subventions reçues dans compte 470.451.06.

→ C CHF 10'583.80 / B CHF 2'000

470.451.06 – Participations et remboursements du canton

Augmentation de revenus. Subventions de la DGE à la suite des divers travaux d'entretien.

→ C CHF 5'488.05 / B CHF 1'200

Police

Corps de police

610.351.01 – Correction sur prévision charges cantonales

Augmentation de charges. Facture définitive du canton plus élevée que les acomptes.

→ C CHF 26'595.00 / B CHF 0

Sécurité sociale

Prévoyance sociale

720.352.02 – Participation accueil de jour des enfants Efaje

Augmentation de charges. Augmentation d'utilisation des prestations planifiée par l'Efaje pour les parents domiciliés à Montilliez. La planification de l'Efaje est certes difficile ; cependant nous relevons de nombreux problèmes de gestion de cette association. Une trop grande volatilité entre le budget et les comptes est constatée. Une réflexion de fond sur la gouvernance de l'Efaje est en cours.

→ C CHF 415'315.40 / B CHF 400'000

720 /351.07 et 451.06 – Correction sur prévision facture sociale

Augmentation de charges. Malgré une reprise plus importante des charges de la part du Canton, notre valeur du point d'impôt génère une différence en notre défaveur.

→ C CHF 18'196.40 / B CHF 0

→ C CHF 0 / B CHF 75'700

Services industriels

Service des eaux

810.312.01 – Achats de l'eau

Diminution de charges. Une moins grande quantité d'eau achetée que budgétée permet une baisse dans ce poste.

→ C CHF 142'891.90 / B CHF 154'000

810.331.02 – Amortissement obligatoire du patrimoine administratif

Augmentation de charges. Selon préavis 09-2022, un amortissement de CHF 139'000 a été fait pour les conduites d'eau de Sugnens par un prélèvement sur le fonds de réserve par le compte 810.481.03

→ C CHF 193'362.40 / B CHF 49'930

2 Bilan**10 – Disponibilités**

Solde au 01.01.2023 : CHF 1'360'312.61

Solde au 31.12.2023 : CHF 1'179'022.19

→ Diminution des disponibilités de CHF 181'290.42

Nous pouvons constater avec satisfaction que la situation des disponibilités est maîtrisée. Cependant, nous devons être attentifs au fait que la couverture des fonds doit être « garantie » à hauteur d'environ 60% au travers des postes 10 à 13.

22 – Dettes à moyen et long terme

Solde au 01.01.2023 : CHF 7'711'358.20

Solde au 31.12.2023 : CHF 7'349'424.80

→ Diminution de la dette de CHF 361'933.40

25 – Passifs transitoires

Solde au 01.01.2023 : CHF 366'170.00

Solde au 31.12.2023 : CHF 933'716.62

→ Augmentation de CHF 567'546.62 dont CHF 414'112 uniquement pour la péréquation.

3 Résultat final de l'exercice 2023

Comme à son habitude, la Municipalité a toujours été très attentive à la maîtrise de ses charges.

Grâce à ce cash-flow, nous pouvons jouir d'une autonomie financière assez intéressante et ainsi éviter au maximum de recourir à l'emprunt.

3.1 Résultat avant amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Revenus	Budget 2023 Charges	Budget 2023 Revenus
Charges totales	8'990'600.31		8'013'708	
Revenus totaux		9'077'107.93		7'946'679
Excédents		86'507.62	67'029	

3.2 Résultat après amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2023 Charges	Comptes 2023 Revenus	Budget 2023 Charges	Budget 2023 Revenus
Charges totales	8'990'600.31		8'013'708	
Revenus totaux		9'077'107.93		7'946'679
Excédents		86'507.62	67'029	

Comme vous pouvez le constater, nous n'avons procédé à aucun amortissement extraordinaire, ni attribution au fonds de réserve.

4 Synthèse finale

Avec un budget 2023 prévoyant un excédent de charges de CHF 67'029, l'exercice sous revue boucle finalement avec un excédent de revenus de CHF 86'507.62. Sur demande de l'ACI, un montant de CHF 240'000 a été attribué au fonds de perte sur débiteurs.

Nous sommes satisfaits du résultat obtenu. La gestion permanente des deniers publics est une priorité pour la Municipalité. Cependant, cette dernière reste préoccupée par la volatilité de certains facteurs sur nos finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont la Municipalité dispose pour influencer ses résultats financiers. Si cette année le résultat est positif dans notre exercice, nous pourrions nous retrouver dans une toute autre situation ces prochaines années.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil Communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

Grâce à nos efforts, la diminution de l'endettement net se poursuit pour s'établir au montant de CHF 3'673'748.

Nous tenons ici à remercier le Conseil communal de Montilliez pour sa confiance témoignée tout au long de l'année envers la Municipalité.

5 Conclusion

Fort de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ :

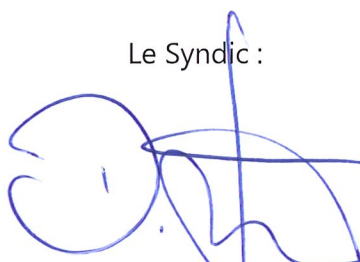
- vu le préavis municipal no 33/2024 du 13 mai 2024,
- ouï le rapport de la Commission de gestion / finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

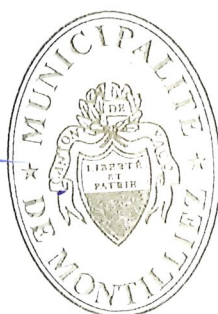
1. **d'accepter les comptes 2023 tels que présentés,**
2. **d'en donner décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission de gestion / finances pour l'année 2023.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Monique Pahud

Annexes :
- comptes communaux 2023
- bilan 2023
- tableau des dépenses d'investissement
- marge d'autofinancement

Délégué municipal : Daniel Leuba

Commune de Montilliez, rte de Sugnens 4, 1041 Poliez-le-Grand

Tél. 021 881 49 12 - site internet : www.montilliez.ch - courriel : greffe@montilliez.ch